

Chapitre 2

Enjeux structurels à long terme

En termes de PIB par habitant, l'Australie a régulièrement amélioré son classement parmi les pays de l'OCDE depuis le début des années 90. Elle devance aujourd'hui tous les pays du G7, à l'exception des États-Unis. Le présent chapitre examine les principaux enjeux auxquels les autorités vont devoir faire face pour préserver ces bons résultats. Pour déterminer les actions à entreprendre, il importe de tenir compte du cadre général du fédéralisme budgétaire qui revêt une importance décisive dans de nombreux domaines exerçant une très forte influence sur la performance à long terme. Comme c'est le cas dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le vieillissement de la population risque de ralentir l'amélioration des niveaux de vie au cours des années à venir. Pour compenser cet effet négatif, il importera de mener des politiques propres à favoriser des gains de productivité rapides et à accroître l'utilisation de la main-d'œuvre. Des comparaisons internationales sont utilisées pour évaluer les évolutions récentes et pour mettre en évidence les faiblesses auxquelles il faudrait remédier. S'agissant de la productivité, des mesures doivent manifestement être prises pour améliorer la concurrence sur les marchés de produits en termes de services et d'infrastructures, ainsi que pour accroître la flexibilité du marché du travail par une simplification des relations professionnelles et une amélioration des qualifications des travailleurs. Il serait possible d'accroître l'offre de travail parmi les parents isolés, les femmes chefs de famille, les handicapés et les travailleurs de plus de 55 ans. L'Australie est mieux placée que la plupart des pays pour faire face aux pressions budgétaires induites par le vieillissement car elle se trouve dans une situation initiale favorable et ses engagements au titre des retraites publiques s'accroissent de façon relativement modérée. Les principales pressions du côté des dépenses devraient en fait venir du secteur de la santé.

Le contexte politique de la réforme : tirer le meilleur parti du fédéralisme budgétaire

Le chapitre spécial de la présente *Étude* est consacré au fonctionnement du fédéralisme budgétaire, car celui-ci imprègne de nombreux domaines qui ont une influence déterminante sur la performance économique à long terme. Le Conseil des gouvernements australiens (COAG) a récemment approuvé un Programme national de réformes qui, en prenant appui sur des dispositions préexistantes, vise non seulement la concurrence et la réglementation, mais aussi des questions ayant trait au capital humain, comme la santé, l'éducation et la formation et les incitations au travail. Comme il arrive assez souvent que plusieurs administrations soient simultanément compétentes dans de grands secteurs fonctionnels comme la santé et l'éducation, la coopération entre les différents niveaux d'administration et une définition précise de leurs attributions et responsabilités sont cruciales du point de vue de l'efficacité économique (chapitre 3). Par ailleurs, la réglementation des industries de réseau relève dans bien des cas de la responsabilité commune des États et de la Fédération. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine, mais des problèmes d'infrastructure se sont à nouveau posés avec acuité, certains goulets d'étranglement ayant apparemment pour effet de freiner les exportations (chapitre 4). Les relations du travail relèvent aussi du système fédéral et des systèmes des États, mais les dispositions législatives récentes désignées sous le nom de *WorkChoices* s'orientent vers un dispositif national, plus simple (chapitre 5).

Le principal enjeu à long terme : réagir au vieillissement

Le phénomène du vieillissement, tel que mesuré par l'augmentation du rapport de dépendance économique des personnes âgées d'ici au milieu du siècle, est d'une ampleur à peu près comparable à celle que l'on observe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Il est prononcé, puisqu'un quart de la population, soit à peu près le double de la proportion actuelle, devrait avoir plus de 65 ans dans 40 ans. On peut se faire une idée de l'ordre de grandeur de l'effet possible de cette évolution sur l'amélioration des niveaux de vie en décomposant le PIB par habitant en trois éléments :

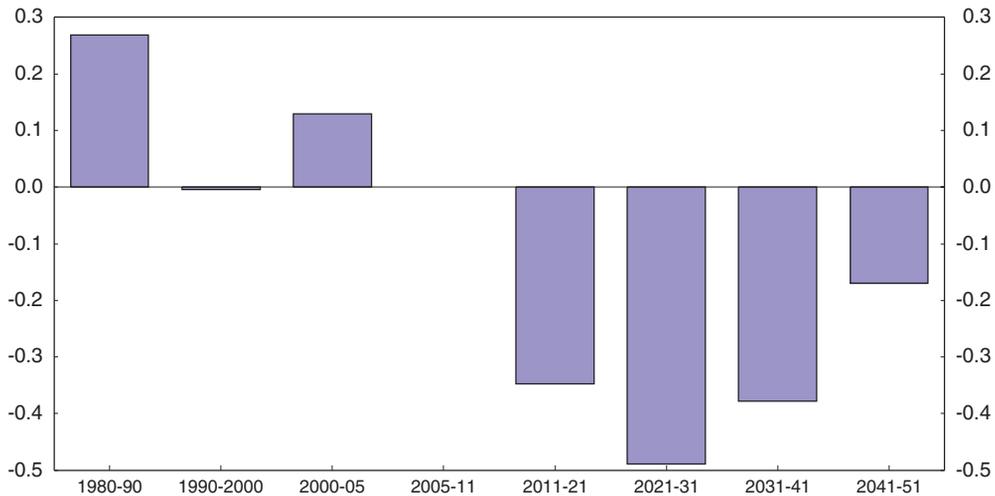
$$\text{PIB par habitant} = \text{production par tête} \times \text{taux d'emploi} \times \frac{\text{population d'âge actif}}{\text{population totale}}$$

D'une manière générale, la population d'âge actif a augmenté un peu plus rapidement que la population totale, si bien que la dépendance démographique, troisième terme de l'identité ci-dessus, a eu un effet positif pendant la plus grande partie de la période récente. En revanche, d'après les prévisions démographiques officielles les plus récentes¹, ce facteur va sans doute réduire de 0.3 à 0.5 % par an l'amélioration des niveaux de vie au cours des prochaines décennies (graphique 2.1).

Le vieillissement va d'autant plus ralentir l'amélioration des niveaux de vie que la population d'âge actif vieillira, car les taux d'emploi ont tendance à baisser sensiblement à

Graphique 2.1. **Influence de l'évolution démographique sur la croissance du revenu par habitant¹**

Pourcentage annuel



1. L'influence de l'évolution démographique sur la croissance du revenu par habitant est représenté par le pourcentage de variation annuel moyen du rapport population d'âge actif/population totale.

Source : ABS (2005), *Population Projections Australia* (cat. n° 3222.0) et calculs de l'OCDE.

partir de 55 ans environ. D'après des prévisions récentes de la Commission de la productivité (Productivity Commission, 2005), le taux d'activité global pourrait baisser de 7 points au cours des quatre prochaines décennies, phénomène qui, s'il se traduit par un recul identique des taux d'emploi, amputerait en moyenne de 0.3 point supplémentaire par an la progression du niveau de vie. Des prévisions un peu moins récentes de l'OCDE donnent à penser que la baisse du taux d'activité pourrait avoir un effet beaucoup plus prononcé (Burniaux *et al.*, 2004)². Pour compenser l'incidence négative de cette évolution sur l'amélioration du niveau de vie, il importe de mener des politiques propres à stimuler les gains de productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre. Le chapitre se poursuit par une évaluation des performances récentes dans une optique internationale, avant de présenter des comparaisons destinées à mettre en lumière les faiblesses auxquelles les autorités vont devoir remédier. Il s'achève par un examen des pressions budgétaires engendrées par le vieillissement.

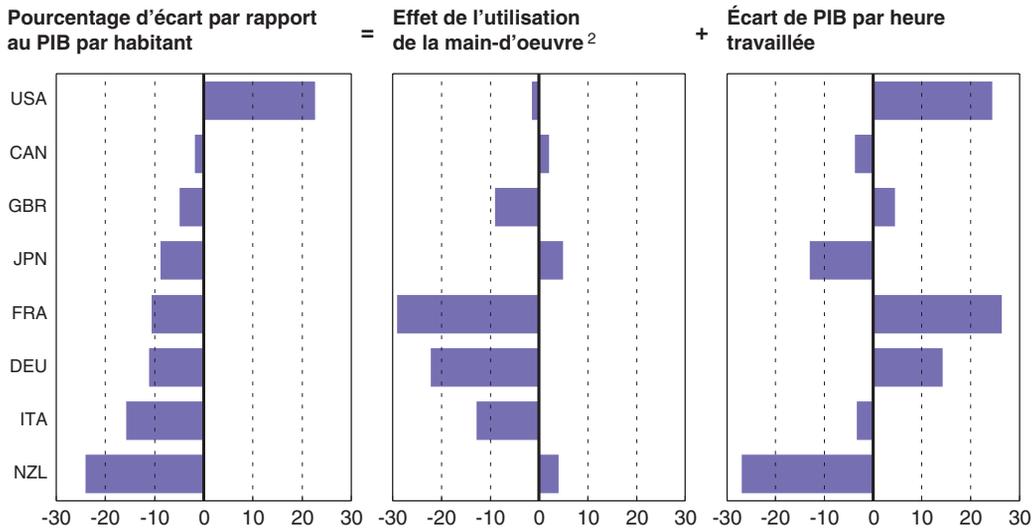
Comparaison avec les performances des autres pays de l'OCDE

Pour ce qui est du PIB par habitant, l'Australie se classe actuellement au huitième rang des pays de l'OCDE, avant les pays du G7 à l'exception des États-Unis (graphique 2.2). Les progrès, à la fois en termes absolus et par comparaison avec les autres pays, ont été particulièrement rapides pendant la deuxième moitié des années 90, période durant laquelle cet indicateur a enregistré une hausse d'environ 2¾ pour cent par an, avant de revenir à 2 % depuis le début de la présente décennie.

Cependant, si l'on tient compte de l'évolution des termes de l'échange pour calculer la progression du pouvoir d'achat des résidents, ce qui correspond à un indicateur du revenu intérieur brut réel, et non du produit intérieur brut, les résultats enregistrés par l'Australie au cours de la période récente sont beaucoup plus positifs. L'influence des termes de l'échange contribue pour plus de 1 % par an à la croissance du niveau de vie, soit dans une

Graphique 2.2. Décomposition de l'écart de PIB par habitant¹

Écart par rapport à l'Australie, en points de pourcentage, 2004

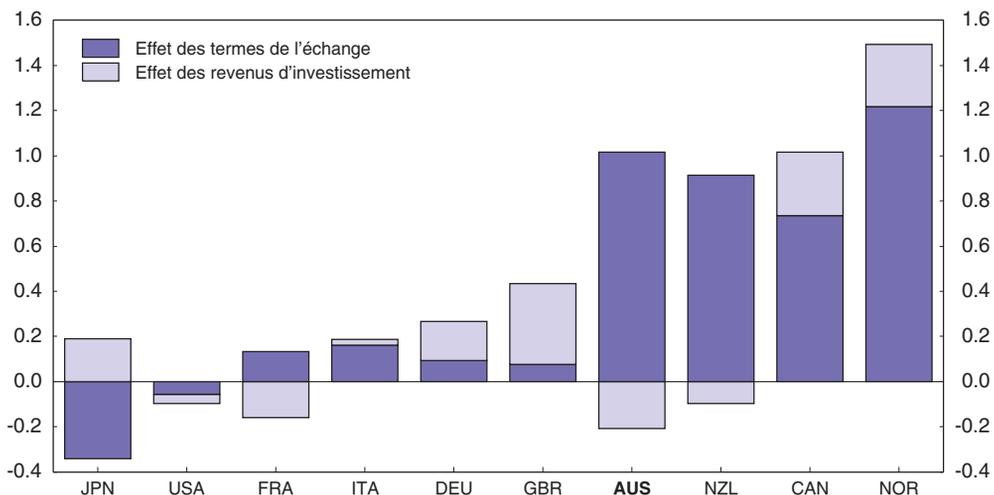


1. PIB aux parités de pouvoir d'achat de 2004.
 2. Mesurée par le nombre total d'heures travaillées par habitant.
- Source : OCDE, base de données sur la Productivité, janvier 2006.

plus forte proportion que dans aucun autre pays de l'OCDE à l'exception de la Norvège (graphique 2.3). On peut s'interroger sur la valeur d'un tel ajustement pour comparer les performances de différents pays. En effet, l'amélioration des termes de l'échange résultant du renchérissement récent des matières premières au niveau mondial ne représente pas une amélioration structurelle de la performance économique au même titre qu'une augmentation de la productivité du travail ou de l'utilisation de la main-d'œuvre. Par contre, si le principal objectif de l'activité économique est en définitive d'améliorer les

Graphique 2.3. Effets supplémentaires sur la croissance des revenus réels¹

En points de pourcentage annuels, 2000-05



1. L'effet des termes de l'échange mesure l'écart entre les taux de variation du PIB réel et du revenu intérieur brut (RIB) réel; l'effet des revenus d'investissement mesure l'écart entre le RIB réel et le revenu national brut (RNB) réel.
- Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques, n° 79.

possibilités de consommation, à un niveau agrégé, les variations doivent être considérées comme étant similaires. Il est peut-être plus difficile de déterminer si la modification des termes de l'échange aura un caractère permanent. D'après des recherches récentes, sur la plus grande partie de la période qui s'est écoulée depuis 1960, l'évolution des termes de l'échange a eu relativement peu d'effet sur le bien-être national, car les améliorations enregistrées pendant une période donnée et les détériorations se produisant à d'autres moments se compensent en général (Diewert et Lawrence, 2006). Si la modification est strictement temporaire, le revenu intérieur brut réel sera un indicateur très instable pour comparer les performances des pays. D'un autre côté, si l'on tient compte de l'augmentation du déficit au titre des revenus d'investissement depuis 2000, ce qui correspond à un indicateur du revenu national brut, la croissance du revenu réel se trouve amputée de 0.2 point par an depuis 2000 (graphique 2.3).

Réduire l'écart de productivité

L'écart de PIB par habitant par rapport aux États-Unis s'explique principalement par la productivité (graphique 2.2), mais il a diminué depuis 1990. Si les comparaisons entre pays se heurtent à des problèmes de mesure³ et reflètent également des différences importantes en termes de dotations en ressources naturelles et de situation géographique (encadré 2.1), elles

Encadré 2.1. Effet de l'éloignement géographique sur la productivité

L'éloignement géographique contribue à déterminer le degré d'ouverture commerciale et a donc probablement aussi une influence sur la croissance de la productivité. De nombreux indices donnent à penser que l'ouverture à la concurrence internationale est un facteur important qui encourage les entreprises à être plus efficaces et à innover.

Ewing et Battersby (2005) ont construit un indice d'éloignement fondé sur une moyenne pondérée de la distance par rapport à chaque pays partenaire, avec des coefficients de pondération reflétant le PIB de chacun de ces pays. De tous les pays de l'OCDE, l'Australie est le plus isolé après la Nouvelle-Zélande. Par exemple, elle est trois à quatre fois plus éloignée qu'aucun des grands pays européens. Néanmoins, en raison notamment de l'importance croissante de l'Asie, cet indice d'éloignement a diminué d'environ 13 % entre 1950 et 1998, encore que le recul le plus important ait été enregistré par la Corée (29 %), tandis que tous les pays européens ont vu leur éloignement s'accroître, d'environ 20 % en moyenne. En dépit d'une légère augmentation de l'éloignement en 1998, imputable aux effets de la crise asiatique, il est probable que l'indice accuse de nouveau une baisse tendancielle, peut-être encore plus prononcée, du fait de l'importance croissante de la Chine dans l'économie mondiale. Entre 1999 et 2004, la Chine, qui était la sixième destination des exportations australiennes (en valeur), est devenue la deuxième (après le Japon), la part de la Chine dans les exportations australiennes ayant dépassé 9 %, contre moins de 5 % en 1999.

Battersby (2006) examine de façon plus approfondie le lien entre l'éloignement géographique et la productivité en estimant une simple équation de productivité du travail pour chaque État des États-Unis et de l'Australie, au moyen d'un indicateur mesurant la proximité de cet État par rapport à la production mondiale. Cet indicateur se révèle significatif dans une analyse de régression, ce qui donne à penser que l'isolement de l'Australie vis-à-vis de l'activité économique mondiale explique jusqu'à 45 % de l'écart de productivité du travail entre l'Australie et les États-Unis.

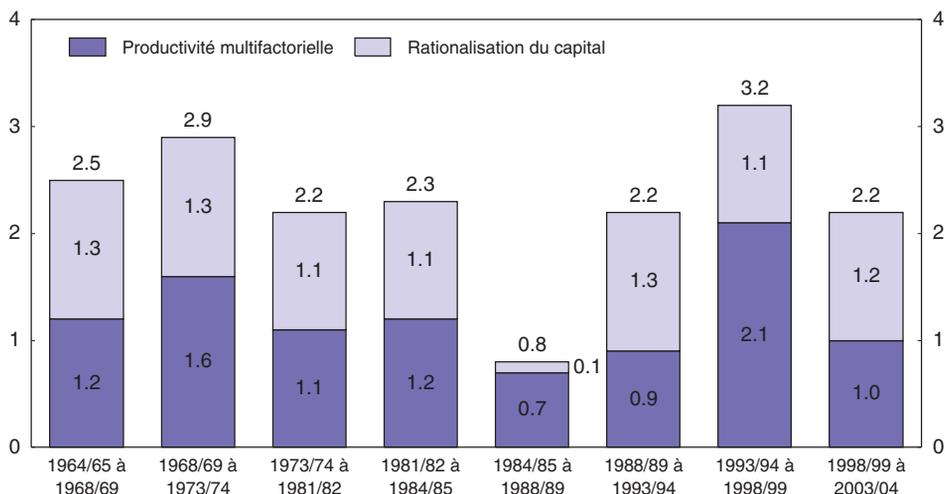
donnent néanmoins à penser que les niveaux de revenu et de productivité pourraient encore être très sensiblement améliorés.

En poursuivant les réformes des marchés de produits

La croissance de la productivité multifactorielle (PMF) s'est fortement accélérée entre le début et la fin des années 90. Cependant, au cours du dernier cycle qui s'est achevé en 2003/04, la croissance de la productivité du travail et celle de la PMF semblent avoir retrouvé leurs tendances à long terme (graphique 2.4). Des comparaisons internationales font apparaître un profil similaire : pendant la seconde moitié des années 90, la croissance de la productivité a été notablement plus soutenue en Australie que dans tous les pays du G7, mais depuis le début de la décennie, elle est redevenue inférieure à celle observée aux États-Unis et ne paraît pas exceptionnelle par comparaison avec les autres pays du G7. Ce ralentissement ne peut pas être directement imputé à une modification du taux de croissance du capital physique ou humain, ni à une modification de la structure de l'activité industrielle (Dolman *et al.*, 2005). L'Étude précédente faisait valoir que le renforcement des pressions concurrentielles dans l'économie, sous l'effet de la mise en œuvre progressive de la Politique nationale de la concurrence depuis les années 90, avait contribué de façon déterminante à la forte augmentation de la productivité, parallèlement à d'autres réformes microéconomiques et macroéconomiques. Cette analyse semble être confirmée par la progression de la productivité globale observée dans un large éventail d'activités, ainsi que par des données empiriques donnant à penser que dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la concurrence stimule la croissance de la PMF (Nicoletti et Scarpetta, 2005). Ainsi, les réformes passées se sont sans doute traduites principalement par des augmentations ponctuelles du niveau de productivité. Si tel est effectivement le cas, il est particulièrement important de mener à leur terme les réformes engagées dans le cadre de la Politique nationale de la concurrence et, comme on le verra au chapitre 4, d'améliorer

Graphique 2.4. **Croissance de la productivité du travail sur les cycles de productivité¹**

Pourcentage annuel de variation



1. Secteur marchand. Les cycles de productivité sont les intervalles entre les pics de productivité identifiés par l'Australian Bureau of Statistics.

Source : ABS (2005), *Australian System of National Accounts, 2004-05* (cat. n° 5204.0).

encore l'efficacité dans des secteurs essentiels comme l'électricité, l'eau et les transports routiers et ferroviaires.

Les résultats très positifs enregistrés pendant la deuxième moitié des années 90 peuvent aussi s'expliquer par le fait que l'économie a évité une récession durant cette période, si bien que ce que l'on a pu considérer comme une forte augmentation de la productivité est peut-être en fait une augmentation non mesurée du nombre d'heures travaillées (Quiggin, 2001). D'un autre côté, des indicateurs d'utilisation des capacités, comme l'écart de production mesuré par l'OCDE, donnent à penser que l'économie a fonctionné à un haut niveau d'utilisation pendant la plus grande partie de la dernière décennie, y compris depuis 2000. De fait, il est plus probable que les réformes allant dans le sens d'une intensification de la concurrence se sont aussi traduites par une amélioration de la résilience de l'économie, dans la mesure où les ressources peuvent plus facilement être transférées d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre. Cette analyse est confirmée par les travaux de Kent *et al.* (2005), qui observent que la flexibilité des marchés de produits et du travail contribue à expliquer une réduction de l'instabilité de la production dans un groupe de 20 pays de l'OCDE. De ce point de vue, une poursuite des réformes visant à renforcer la concurrence offrirait l'avantage supplémentaire d'accroître la résilience de l'économie en cas de chocs futurs.

En poursuivant les réformes du marché du travail

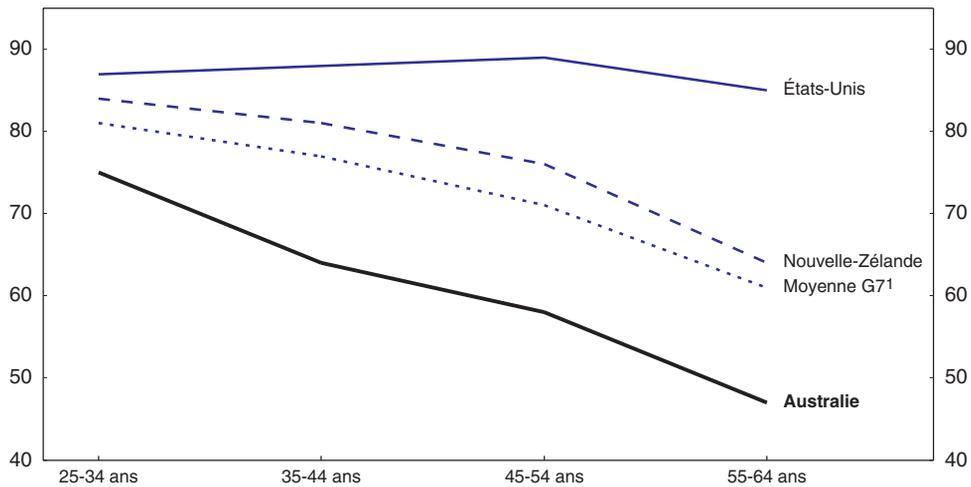
L'Australie fait partie du peloton de tête des pays de l'OCDE pour ce qui est de nombreux aspects de la flexibilité du marché du travail. Kongsrud et Wanner (2005) ont construit des indicateurs synthétiques de la réglementation du marché du travail à partir desquels ils observent que l'Australie est l'un des pays de l'OCDE où la flexibilité est la plus grande et que cela correspond à une plus forte capacité du marché du travail à s'adapter (cette capacité étant mesurée par un certain nombre d'indicateurs comme la dispersion régionale du chômage, les sorties du chômage, l'incidence du chômage de longue durée, etc.). La situation a beaucoup évolué dans le domaine des relations professionnelles, où l'on est passé progressivement d'un ensemble de règles prescriptives et complexes, largement déterminées par une instance judiciaire, à un système beaucoup plus flexible, faisant intervenir de nombreuses entreprises et des accords individuels. Néanmoins, une plus grande flexibilité peut encore être recherchée. De nouvelles dispositions ont été introduites avec la loi *WorkChoices Act*, qui régira les conditions de travail, notamment la détermination des salaires, la fixation du salaire minimum et la législation sur la protection de l'emploi. Ces nouvelles dispositions sont analysées au chapitre 5.

En améliorant les résultats de l'enseignement

L'*Étude de l'OCDE sur la croissance* (OCDE, 2003) a mis en évidence l'influence importante du capital humain sur les différentes performances observées suivant les pays de l'OCDE en termes de croissance. Si l'on utilise des indicateurs du niveau de formation pour mesurer le capital humain, l'Australie obtient des résultats médiocres par rapport aux États-Unis et aux autres pays du G7, notamment en ce qui concerne la proportion de personnes qui n'ont pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (graphique 2.5). D'après l'*Étude sur la croissance*, améliorer le niveau de formation du capital humain (mesuré par le nombre moyen d'années d'études) pour l'aligner sur celui des États-Unis pourrait accroître le PIB par habitant de 4 à 7½ pour cent⁴. Cette analyse concorde avec l'estimation de Dowrick (2003) qui considère qu'une augmentation d'un an du nombre

Graphique 2.5. Niveau de formation par âge

Population ayant atteint au moins une formation de deuxième cycle du secondaire, en pourcentage, 2003



1. Moyenne non pondérée.

Source : OCDE (2005), *Regards sur l'éducation*.

moyen d'années d'études (soit à peu près la différence par rapport aux États-Unis en 2003) se traduirait au bout du compte par une augmentation de 8 % du PIB. Étant donné que les cohortes âgées ont un niveau d'instruction moins élevé que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, l'influence des différences de niveau de formation du capital humain sur l'écart de production par rapport aux autres pays devrait diminuer au fil des ans. Cela étant, il faut aussi que le niveau de formation et la qualité de l'enseignement répondent aux besoins du pays, eu égard à son stade de développement, faute de quoi l'expansion de l'enseignement risque de ne pas produire les améliorations attendues (voir, par exemple, Wolf, 2004). Néanmoins, comme la proportion de jeunes qui atteignent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est encore beaucoup plus faible qu'aux États-Unis et que dans la plupart des autres pays du G7, il va falloir suivre l'évolution des niveaux de formation des personnes de 25 à 34 ans au cours des années à venir. Le niveau d'études qu'atteindra la cohorte la plus jeune durant les prochaines années est difficile à prévoir, et il dépendra de l'enseignement et de la formation dispensés aux jeunes de 15 à 24 ans, aujourd'hui comme demain. La formation professionnelle et les niveaux d'études sont également examinés au chapitre 5.

En renforçant l'activité d'innovation

À en juger par certains indicateurs conventionnels – notamment l'intensité de recherche-développement (R-D) et les dépôts de brevets – l'activité d'innovation semble médiocre par comparaison avec les pays de l'OCDE les mieux placés à cet égard (OCDE, 2006). Un certain nombre d'études économétriques internationales, dont le *Rapport de l'OCDE sur la croissance*, mettent en évidence un lien empirique entre divers indicateurs d'innovation et la croissance ou la productivité. D'un autre côté, d'après des travaux empiriques récents concernant exclusivement l'Australie, il ne semble pas y avoir de relation robuste entre les dépenses de R-D et la productivité (Shanks et Zheng, 2006). Par ailleurs, même dans les analyses internationales, on n'observe pas de relation empirique directe entre les politiques menées, les indicateurs d'innovation et la performance

économique en général. Par exemple, les avantages fiscaux en faveur de l'investissement privé dans la R-D sont relativement peu importants en Australie par comparaison avec certains pays de l'OCDE, mais les pays qui subventionnent le plus la R-D (Mexique, Espagne et Portugal) se caractérisent par une intensité de R-D encore plus faible, alors que nombre des pays où l'intensité de R-D est la plus forte (Allemagne, Finlande, Suède et Suisse) n'offrent strictement aucun avantage fiscal au titre de la R-D (OCDE, 2006). De plus, certaines différences mises en évidence par les indicateurs d'innovation s'expliquent par des facteurs comme la structure industrielle; Davis et Tunny (2005) font observer que même si l'Australie avait la même intensité de R-D dans 15 branches d'activité que les États-Unis (ou le Japon), sa structure industrielle est telle que les dépenses globales de R-D (en pourcentage du PIB) dans ces branches seraient encore inférieures à la moitié de ce qu'elles sont aux États-Unis (ou au Japon). D'un autre côté, les conditions cadres et, notamment, le degré de concurrence sur les marchés de produits, qui semblent exercer une influence importante sur la R-D d'après une analyse économétrique internationale (Jaumotte et Pain, 2005), sont parmi les plus favorables de la zone OCDE.

L'Australie se place dans le peloton de tête des pays de l'OCDE pour ce qui est d'un aspect de l'innovation, à savoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC); en termes d'investissements dans les TIC en proportion de la formation brute de capital fixe, elle se situe à l'un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE, juste après les États-Unis, la Finlande et la Suède (OCDE, 2005a). C'est probablement là l'un des indicateurs les plus importants de l'activité d'innovation car, compte tenu de la baisse tendancielle des prix des TIC, l'innovation profite sans doute de plus en plus aux utilisateurs de TIC, plutôt qu'à leurs producteurs (Bayoumi et Haacker, 2002). Étant donné que la structure industrielle explique en grande partie l'intensité relativement faible de R-D, que les conditions cadres semblent favorables et que l'Australie est un utilisateur intensif de TIC, l'innovation ne fait pas l'objet d'un chapitre distinct dans la présente *Étude*.

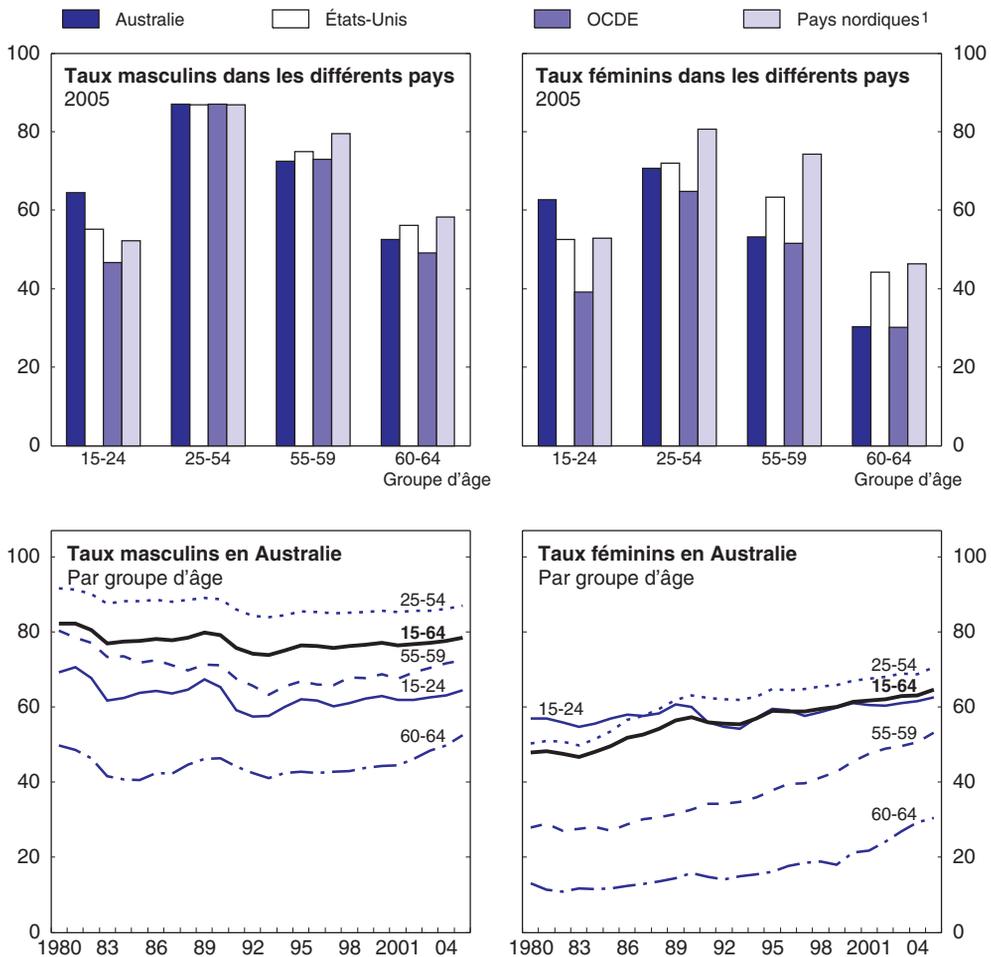
Accroître l'utilisation de la main-d'œuvre

L'utilisation de la main-d'œuvre est globalement élevée par comparaison avec les autres pays. Cependant, si l'on compare les taux d'emploi avec ceux des pays qui sont le mieux placés à cet égard, à savoir les États-Unis et les pays nordiques, il semblerait possible d'accroître le taux d'emploi, notamment parmi les travailleurs de plus de 55 ans et les femmes (graphique 2.6, deux premiers volets).

Cependant, ces groupes sont aussi ceux où des progrès ont été enregistrés au cours de la période récente (graphique 2.6, deux derniers volets). Les taux d'emploi féminins ont augmenté depuis les années 80, surtout dans la classe d'âge de 20 à 54 ans. Le vieillissement de cette cohorte a progressivement accru le taux d'emploi des femmes âgées. Néanmoins, l'écart de taux d'emploi entre les femmes d'âge très actif qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas est l'un des plus élevés de la zone OCDE. En outre, on observe une forte prévalence du travail à temps partiel. Cela soulève un certain nombre de questions : premièrement, on peut se demander si le niveau élevé des taux marginaux d'imposition effectifs (dû à l'interaction de la réduction des prestations et de la baisse des taux marginaux d'imposition) ne dissuade pas les femmes d'entrer sur le marché du travail ou ne les incite pas à réduire leur temps de travail; deuxièmement, on peut aussi se demander si le financement public des structures d'accueil des enfants est adéquat.

Graphique 2.6. Taux d'emploi

Emploi en pourcentage de la population de la même tranche d'âge



1. Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

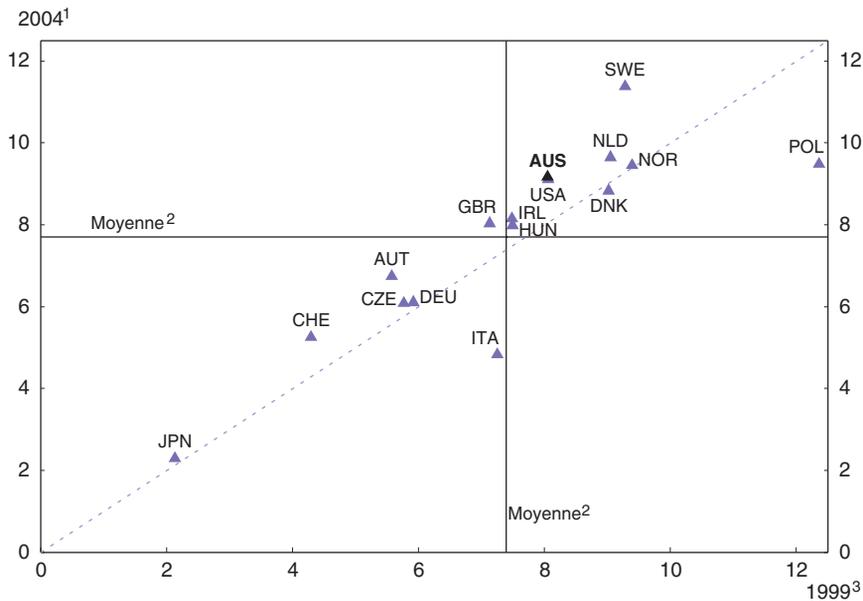
Source : OCDE, base de données des Statistiques de la population active, juillet 2006.

Les taux d'emploi masculins ont eux aussi augmenté, mais de façon plus modérée. Après avoir baissé pendant les années 80 et au début des années 90, les taux d'emploi des hommes âgés ont commencé à augmenter – évolution qui a été observée dans un certain nombre de pays de l'OCDE. La plus grande partie de cette augmentation tient sans doute au fait que les cohortes d'hommes âgés les plus touchés par le marasme du marché du travail du début des années 90 et par les mutations structurelles qu'a connues l'économie au cours des années 80 et 90, dépassent de plus en plus 65 ans aujourd'hui.

Ces évolutions sont encourageantes, mais l'âge effectif moyen de la retraite, pour les hommes comme pour les femmes, est encore largement inférieur à ce qu'il est dans les pays de l'OCDE les mieux placés à cet égard, et nettement inférieur à l'âge légal de la retraite à partir duquel une pension de vieillesse peut être servie. La décision de départ en retraite reflète un choix individuel, mais ce choix peut être faussé par les politiques publiques. L'augmentation persistante du nombre de personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité (*Disability Support Pension*) (graphique 2.7), apparemment de plus en plus utilisée comme passerelle vers la retraite anticipée, a été particulièrement préoccupante à

Graphique 2.7. Les taux d'invalidité ont augmenté

Rapport des bénéficiaires de pensions d'invalidité à la population d'âge actif (20-64 ans), en pourcentage



1. 2003 pour l'Allemagne, l'Italie et la République tchèque.

2. Moyenne non pondérée.

3. 2000 pour la République tchèque.

Source : Calculs de l'OCDE sur la base des données des ministères du Travail.

cet égard. Cependant, le nombre de titulaires de pensions d'invalidité a commencé à se stabiliser, enregistrant seulement une progression de 0.9 %, la plus faible depuis 20 ans, entre mars 2005 et mars 2006.

La garde des enfants, les pensions d'invalidité et les pensions de vieillesse sont des domaines dans lesquels de nombreuses mesures ont été prises récemment dans le cadre du programme *Welfare to Work*. Ces mesures sont examinées au chapitre 6, où est également envisagée la possibilité de nouvelles réformes.

L'enjeu budgétaire de long terme lié au vieillissement

Pour sensibiliser l'opinion publique aux pressions que le vieillissement va exercer sur les budgets futurs, les autorités ont innové en publiant en 2002 le premier Rapport intergénérationnel (*Intergenerational Report*, IGR)⁵. La Commission de la productivité (Productivity Commission, 2005) a publié plus récemment sa propre analyse et parvient à des conclusions à peu près identiques, quoique un peu plus pessimistes, en ce qui concerne les pressions futures du vieillissement sur les budgets, à savoir qu'au cours des quatre prochaines décennies, les dépenses publiques liées au vieillissement pourraient s'accroître de l'équivalent de 6½ pour cent du PIB (tableau 2.1). Ces prévisions révèlent que l'Australie se distingue des autres pays de l'OCDE en ce sens que les pressions budgétaires seront principalement dues à l'augmentation des dépenses de santé et non à celle des pensions.

Les dépenses au titre des pensions sont moins sensibles au vieillissement que dans la plupart des autres pays de l'OCDE parce que le système public de retraite (premier pilier) sert une pension uniforme, désignée sous le nom de *Age Pension*, soumise à des critères de

Tableau 2.1. **Pressions budgétaires à tous les niveaux administratifs dues au vieillissement de la population**

Dépenses publiques liées à l'âge, en pourcentage du PIB

	2003/04	2044/45	Différence (points de %)
Santé	5.7	10.3	4.5
Soins aux personnes âgées	1.1	2.4	1.4
Pensions	2.9	4.6	1.7
Autres mesures de protection sociale	3.8	3.1	-0.6
Éducation	5.2	4.7	-0.5
Total	18.7	25.2	6.5

Source : Productivity Commission (2005), « Economic Implications of an Ageing Australia », *Productivity Commission Research Report*, mars.

ressources et offrant un taux de remplacement relativement faible, dont l'objet est d'éviter la pauvreté. Par ailleurs, une proportion croissante des personnes âgées tireront l'essentiel de leurs ressources de leurs pensions professionnelles. C'est là la conséquence de la mise en place en 1992 de la *Superannuation Guarantee*, qui oblige l'employeur, à de rares exceptions près, à verser un niveau minimum de cotisations de retraite, actuellement fixé à 9 % pour tous les salariés dont le salaire dépasse un certain seuil (peu élevé)⁶.

Le Future Fund

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de préfinancer les engagements au titre des retraites des salariés du secteur public, actuellement estimés à 96 milliards AUD (environ 10 % du PIB), soit le passif le plus important inscrit au bilan de l'administration fédérale. Ce préfinancement se fera par le biais du Fonds pour l'avenir (*Future Fund*) (encadré 2.2), créé en 2005/06 avec un capital d'amorçage de 18 milliards AUD, auxquels s'ajouteront des contributions prélevées sur les futurs excédents budgétaires et les ventes d'actifs. Les revenus du Fonds seront conservés au sein de celui-ci et ne peuvent pas être utilisés pour financer des dépenses publiques ni être pris en compte dans le calcul du « solde de trésorerie structurel ». Cela signifie que la politique budgétaire sera plus rigoureuse au cours des prochaines années qu'elle ne l'aurait été autrement, l'écart représentant initialement de 0.1 à 0.2 % du PIB mais pouvant finalement atteindre environ ½ pour cent de PIB. Le *Future Fund* a pour objet de combler intégralement le passif de l'État au titre des retraites du secteur public d'ici à 2020 environ, permettant ainsi au budget de faire face aux pressions accrues résultant du vieillissement de la population.

Le *Future Fund* est une structure qui permet d'accumuler des actifs financiers tout en maintenant un marché des obligations d'État. L'isolement délibéré du *Future Fund* de tout autre objectif à moyen terme est louable et contribuera dans une large mesure à préfinancer le coût budgétaire du vieillissement dans le secteur public. En particulier, cette initiative doit être replacée dans le contexte de la situation internationale, où l'on constate que les tentatives de préfinancement des retraites publiques par l'accumulation de ressources dans les systèmes de sécurité sociale peuvent, si les comptes ne sont pas suffisamment séparés, être neutralisées dans une large mesure au sein du secteur des administrations publiques par un creusement des déficits au titre d'autres postes budgétaires. D'après Bosworth et Burtless (2004), lorsqu'il existe une nette séparation entre les budgets de régimes de retraite des salariés du secteur public et les autres budgets (ce qui est généralement le cas au niveau des États aux États-Unis), les autorités ne sont pas tentées d'utiliser les ressources exceptionnellement importantes accumulées dans les

Encadré 2.2. **Le Future Fund**

La perspective de l'élimination de l'endettement net du gouvernement fédéral a amené les autorités à se demander s'il y avait lieu de maintenir un marché des obligations d'État et comment répartir l'amélioration de la position nette. À la suite d'une enquête publique, le gouvernement a annoncé en mai 2003 sa décision de maintenir le marché des obligations d'État en raison du rôle important que celui-ci joue dans la gestion des risques de taux d'intérêt. Par ailleurs, afin de faire face aux pressions budgétaires imminentes résultant du vieillissement de la population, le gouvernement a annoncé son intention de recueillir les excédents futurs dans un *Future Fund* (Fonds pour l'avenir) destiné à financer les engagements futurs au titre des retraites.

Les droits à pension des salariés du secteur public constituent le passif financier le plus important inscrit au bilan de la Fédération. Il s'agit des droits des anciens salariés et des salariés actuels du secteur public. Ce passif, qui est actuellement évalué à quelque 96 milliards AUD (environ 10 % du PIB), devrait atteindre le chiffre de 140 milliards AUD en 2020. Le gouvernement n'a jamais intégralement financé ses engagements au titre des pensions. Cependant, en 1990 et en 2005, il a décidé de ne plus admettre de nouveaux membres au bénéfice des principaux régimes de retraite civils. Depuis 2005, les administrations publiques versent des cotisations de retraite pour le compte de leurs nouveaux salariés civils, afin de ne pas accroître davantage leur passif au titre des retraites. Malgré cela, la charge des retraites devrait s'accroître encore, en raison surtout de l'expansion des régimes de retraite militaires et de l'augmentation persistante des droits acquis par les membres des régimes civils aujourd'hui fermés.

Les avoirs du *Future Fund* seront investis dans un large éventail d'actifs financiers et seront gérés par un organisme statutaire indépendant dirigé par un conseil de surveillance ayant toutes les compétences requises – désigné sous le nom de *Future Fund Board of Guardians*. De nouvelles contributions au *Future Fund* seront versées par prélèvement sur les futurs excédents budgétaires et ventes d'actifs. Les estimations budgétaires pour 2006/07 sont fondées sur l'hypothèse de la cession intégrale de la participation résiduelle de l'État dans Telstra en 2006/07. Les estimations supposent également que le produit de cette vente sera transféré au *Future Fund*. Cependant, le gouvernement n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet, ni sur l'utilisation du produit de la vente.

réserve des systèmes de retraite pour financer d'autres dépenses ou des réductions d'impôts. Inversement, l'expérience des gouvernements qui ont essayé de préfinancer une partie de leurs engagements au titre des retraites publiques incite à penser qu'une forte proportion (de 60 à 100 %) des fonds accumulés dans les systèmes nationaux d'assurance sociale ont généralement pour contrepartie, au sein du secteur des administrations publiques, des déficits plus importants au titre d'autres postes budgétaires.

La pression des dépenses de santé

La pression la plus importante sur les finances publiques devrait venir des dépenses concernant la santé publique et la prise en charge de longue durée, qui représentent environ 70 % des dépenses totales de santé. Pour l'ensemble des services de santé australiens, les dépenses annuelles moyennes sont environ quatre fois plus élevées pour les personnes de 65 à 74 ans que pour les personnes de 15 à 34 ans, et environ six fois plus élevées pour les personnes de plus de 85 ans (Productivity Commission, 2005). On observe également une forte progression des dépenses en fonction de l'âge dans les autres pays

développés, mais les comparaisons sont difficiles car les définitions sont différentes. Par ailleurs, et ce point est peut-être plus important, une demande croissante de services de santé va être induite par l'émergence et la diffusion de nouvelles technologies médicales, qui interagissent avec le vieillissement et peuvent être accentuées par la forte élasticité-revenu de la demande de soins de santé. Certaines des nouvelles technologies feront peut-être baisser le coût des services de santé, mais les tendances de longue période donnent à penser que cette évolution sera très largement contrebalancée par le développement général des traitements et l'augmentation des coûts unitaires de certaines technologies. Ces effets sont expressément pris en compte dans l'IGR et dans les prévisions de la Commission de la productivité. Toute autre méthode risquerait d'impliquer que l'Australie, après avoir adopté avec une relative rapidité les nouvelles technologies médicales, les adopterait moins rapidement (Productivity Commission, 2005).

D'après les prévisions de la Commission de la productivité (Productivity Commission, 2005), les dépenses de santé et les dépenses au titre des soins de longue durée pourraient augmenter de 6 points de PIB d'ici au milieu du siècle. Il y a quatre grandes catégories de dépenses de santé : les soins hospitaliers, les services médicaux (*Medicare*), les dépenses pharmaceutiques et les autres dépenses, et les effets du vieillissement sont variables selon ces catégories. Il sont particulièrement prononcés dans le cas des dépenses hospitalières et pharmaceutiques, car ces services ont des profils de coûts qui s'accroissent de façon très marquée avec l'âge : les dépenses publiques moyennes par personne sont plus de 18 fois plus élevées pour un homme de 65 à 74 ans que pour un homme de 15 à 24 ans en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, et il en va à peu près de même pour les coûts hospitaliers.

Ces prévisions donnent à penser qu'il est indispensable d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques concernant la santé et d'autres domaines importants où l'on observe actuellement des interactions complexes entre les interventions de divers niveaux d'administration, qui peuvent être source d'inefficacité, comme on le verra au chapitre 3. La fragmentation de la prise de décision et des systèmes de financement est particulièrement notable en ce qui concerne les services hospitaliers et la prise en charge des personnes âgées, si bien que les différentes administrations en cause ont tendance à s'attribuer réciproquement la responsabilité de certains coûts ou de certains dysfonctionnements. Les États sont responsables du financement des hôpitaux publics, tandis que la Fédération finance les services médicaux privés dans le cadre du système *Medicare* et qu'elle est responsable de la prise en charge des personnes âgées.

L'une des pressions mises en évidence dans l'*Intergenerational Report* de 2002 et dans les prévisions de la Commission de la productivité est imputable à la croissance soutenue et persistante du coût du Régime de prestations pharmaceutiques (*Pharmaceutical Benefits Scheme*, PBS) (encadré 2.3), due à l'augmentation de l'offre de médicaments nouveaux et plus coûteux, d'où un accroissement du volume total des prescriptions et des coûts de prescription à la charge des administrations publiques. Les dépenses pharmaceutiques par personne ont atteint en 2003 un niveau voisin de la moyenne OCDE, mais inférieur de plus de moitié à celui que l'on observe aux États-Unis (OCDE, 2005b). Cependant, l'augmentation des dépenses pharmaceutiques a dépassé 9 % par an en termes réels entre 1997 et 2003, contre une moyenne de 5½ pour cent par an pour la zone OCDE, et n'a été que légèrement inférieure à l'augmentation observée aux États-Unis. D'après les prévisions de la Commission de la productivité, les dépenses au titre du PBS, qui représentent 0.7 % du PIB actuellement, atteindront 2.6 % en 2044/45.

Encadré 2.3. **Le Pharmaceutical Benefits Scheme**

Le *Pharmaceutical Benefits Scheme* (PBS, Régime de prestations pharmaceutiques), qui fait partie intégrante du système de santé, permet aux patients d'obtenir leurs médicaments pour un prix abordable. Cependant, il fait l'objet d'un examen de plus en plus attentif car le coût de la prise en charge des médicaments a beaucoup augmenté.

Pour bénéficier d'une prestation pharmaceutique en vertu du PBS, le patient doit avoir une ordonnance prescrivant un médicament qui figure dans la liste des prestations pharmaceutiques. La prise en charge est automatique lorsque le médicament est acheté dans une pharmacie, si bien que le patient ne paie que le ticket modérateur, et non le coût total du médicament.

Le coût d'un médicament est négocié entre le gouvernement, représenté par la *Pharmaceutical Benefits Pricing Authority*, et le fournisseur. Le prix convenu est majoré d'une marge commerciale et d'une marge de distribution, qui sont négociées entre les pouvoirs publics et la *Pharmacy Guild of Australia* en vertu du *Community Pharmacy Agreement*. En raison de l'existence d'un pouvoir de monopsonne, les prix des médicaments sont relativement bas par comparaison avec les autres pays (Productivity Commission, 2001) : pour les médicaments les plus vendus en Australie, les prix pratiqués par les fabricants sont supérieurs de 160 % aux États-Unis, de 50 % au Royaume-Uni, au Canada et en Suède et identiques en France, en Espagne et en Nouvelle-Zélande; s'agissant des nouveaux produits pharmaceutiques, les prix pratiqués par les fabricants sont identiques à ceux que l'on observe dans tous les pays pris en compte, à l'exception des États-Unis et du Royaume-Uni, où ils sont respectivement plus élevés d'environ 100 % et 50 %.

Ticket modérateur et filet de sécurité

Lors de l'achat d'un médicament couvert par le PBS, le montant maximum à la charge du patient est généralement le ticket modérateur qui, en janvier 2006, était de 29.50 AUD pour les patients relevant du régime général, à comparer à un coût moyen des prescriptions de 59 AUD en 2004/05 (mais il convient de noter que cette moyenne ne comprend pas les prescriptions d'un montant inférieur au ticket modérateur, entièrement à la charge des patients). Pour les patients bénéficiant du régime spécial (bas salaires, prestataires de l'aide sociale, ensemble des pensionnés, titulaires d'une carte de santé, etc.) le ticket modérateur était de 4.70 AUD, à comparer au coût moyen d'une prescription d'environ 33 AUD pour ce groupe en 2004/05. Le ticket modérateur est indexé chaque année sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Un filet de sécurité réduit le ticket modérateur au-delà d'un certain montant de dépenses au titre de médicaments couverts par le PBS au cours d'une année civile donnée. Les patients relevant du régime général ont droit aux médicaments couverts par le PBS au prix du régime spécial pour le reste de l'année civile, tandis que les patients qui bénéficient du régime spécial ont droit aux médicaments couverts par le PBS gratuitement pendant le reste de l'année. En 2006, le seuil du filet de sécurité a été fixé à 960 AUD (régime général) et 254 AUD (régime spécial). En 2004/05, 16 % des dépenses publiques totales ont été consacrées à la prise en charge des médicaments pour les patients relevant du régime général et 84 % à la prise en charge des dépenses relevant du régime spécial ou s'inscrivant dans le cadre du filet de sécurité.

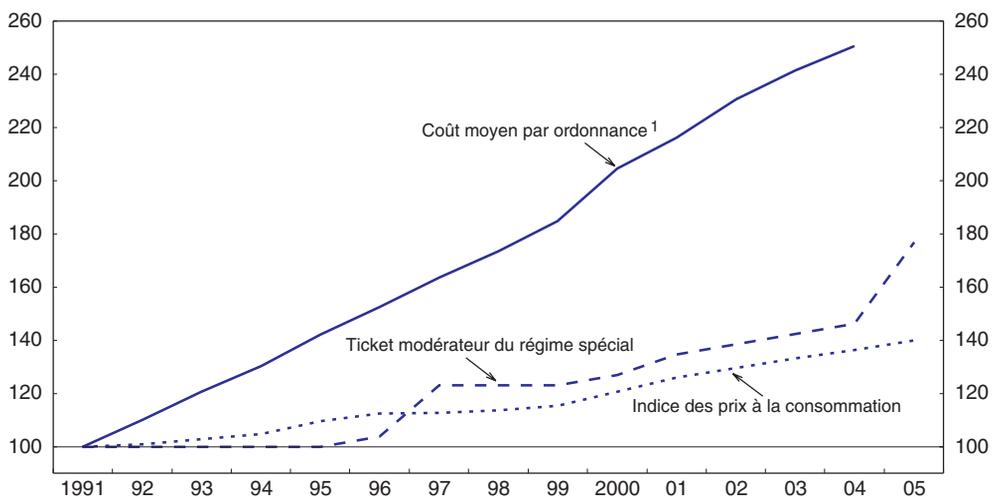
Produits de marque et produits génériques

Le gouvernement autorise les fabricants à majorer le prix des médicaments de marque qui peuvent être remplacés par des produits génériques moins coûteux. Ce surcoût correspond en général à la différence entre le prix du produit de marque et celui du produit générique. Si le patient choisit d'acheter un produit de marque dont le prix est majoré au lieu d'un produit générique moins coûteux, il doit supporter ce surcoût, en plus du ticket modérateur. Le surcoût versé n'est pas pris en compte dans le seuil d'application du filet de sécurité.

Le PBS présente des avantages considérables en ce sens qu'il maintient le coût des médicaments à un bas niveau par comparaison avec les autres pays tout en permettant à de nombreux médicaments nouveaux et innovants d'être mis sur le marché s'ils satisfont à une analyse rigoureuse de leur efficacité économique. L'application d'un ticket modérateur, différent pour les patients relevant du régime général et pour les bénéficiaires du régime spécial, est un aspect important du système qui permet de limiter les coûts. Le système a évolué de telle manière qu'un nombre croissant de patients sont couverts par le régime spécial (directement ou par application du filet de sécurité). En 2004/05, 13 % de l'ensemble des ordonnances remboursées ont concerné des patients relevant du régime général (hors filet de sécurité ou régime spécial) contre la moitié environ au début des années 80. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre de médicaments dont le prix est inférieur au montant du ticket modérateur du régime général (et ne sont donc pas remboursés lorsqu'ils sont achetés par des patients relevant du régime général), ainsi que par l'accroissement de la proportion de pensionnés, l'extension du régime spécial à d'autres bénéficiaires de l'aide sociale et la mise en place du filet de sécurité. Le montant du ticket modérateur est fixé en termes nominaux, quel que soit le coût de l'ordonnance. Même après l'augmentation récente de 20 % de la valeur du ticket modérateur, qui a suscité une vive controverse dans les milieux politiques, les patients relevant du régime spécial ne supportent qu'environ 10 % du coût moyen de leurs ordonnances. De surcroît, ce pourcentage a généralement diminué au fil des ans, car le ticket modérateur est en principe indexé sur l'indice des prix à la consommation, qui a tendance à augmenter plus lentement que le coût moyen des ordonnances (graphique 2.8).

Graphique 2.8. **Coût des ordonnances et ticket modérateur à la charge des patients relevant du régime spécial**

Indice, 1991 = 100



1. Sur la base des exercices fiscaux : 1991/92 à 2004/05.

Source : Department of Health and Ageing (2005), « Expenditure and Prescriptions, Twelve Months to 30 June 2005 », Pharmaceutical Benefits Branch et OCDE, base de données des Perspectives économiques, n° 79.

Si l'augmentation des dépenses au titre du PBS s'est ralentie depuis quelque temps, leur progression exceptionnellement soutenue dans le passé et leur croissance attendue d'après l'*Intergenerational Report* et les prévisions budgétaires de la Commission de la

productivité incitent à penser qu'il conviendrait d'examiner comment limiter les dépenses en augmentant le ticket modérateur. Une telle mesure soulèvera des difficultés car la charge la plus lourde retombera sur les bas salaires et, par ailleurs, si les patients renoncent à des médicaments nécessaires, d'autres coûts médicaux, comme ceux des soins hospitaliers, risquent d'augmenter et de neutraliser largement les économies réalisées sur les produits pharmaceutiques. D'un autre côté, étant donné que le ticket modérateur sert notamment à sensibiliser les consommateurs aux coûts réellement encourus, il serait préférable d'étudier d'autres systèmes d'indexation du ticket modérateur dans le cadre du PBS. Avec le système actuel, en vertu duquel le ticket modérateur est normalement revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'IPC, la participation financière des patients aura tendance à diminuer de façon continue en proportion des coûts des prescriptions ou le gouvernement devra la relever périodiquement de façon très sensible en termes réels, au risque de susciter des controverses dans les milieux politiques, comme on a pu le voir lors de la dernière augmentation, en 2004/05. Une option serait d'indexer différemment diverses catégories de ticket modérateur (régime général et régime spécial) et de prendre comme base d'indexation l'évolution des salaires ou le remboursement moyen au titre du PBS. Une autre option consisterait à fixer un ticket modérateur minimum en termes absolus, au-delà duquel la participation financière du patient représenterait un pourcentage du coût de la prescription et non un montant forfaitaire comme c'est le cas actuellement. Ces options devraient tenir compte du mécanisme actuel de filet de sécurité et de la nécessité de préserver l'accès aux médicaments très coûteux. En outre, il y aurait lieu d'accorder plus de poids aux mesures de prévention afin de limiter l'augmentation future des dépenses de santé et d'atténuer les pressions budgétaires à long terme.

Notes

1. Prévision centrale de l'Australian Bureau of Statistics, numéro de catalogue 3222.0.
2. Dans leur scénario de référence, Burniaux *et al.* (2004) prévoient une diminution du taux d'activité (sur la base de la définition normalisée de la population d'âge actif) de 0.3 point par an en moyenne entre 2000 et 2025 et de 0.6 point par an entre 2025 et 2050.
3. Il faut tenir compte du fait que, dans plusieurs pays européens en particulier, le niveau élevé de la productivité tient aussi au fait que les travailleurs peu qualifiés ont été évincés du marché en raison de leur coût trop élevé, imputable au mécanisme des négociations collectives, à l'interaction entre les systèmes de prélèvements et de prestations et à la protection de l'emploi, qui ont entraîné une pénurie chronique de possibilités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés.
4. D'après l'*Étude sur la croissance* (OCDE, 2003), une augmentation de 10 % de la formation du capital humain (mesurée par le nombre moyen d'années d'études) accroît de 4 à 7 % le PIB par habitant; en 2003, le nombre moyen d'années d'études était de 12.9 en Australie, contre 13.8 aux États-Unis (OCDE, 2005c).
5. En vertu de l'article 20 (1) (b) de la *Charter for Fiscal Honesty*, une version actualisée du Rapport intergénérationnel doit être publiée et présentée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du précédent rapport, soit en mai 2007 au plus tard.
6. Pour de plus amples détails et une analyse du système de retraite australien, voir OCDE (2005d).

Bibliographie

Battersby, B. (2006), « Does Distance Matter? The Effect of Geographic Isolation on Productivity Levels », *Treasury Working Paper*, 2006-03, The Treasury, Australian Government, avril.

- Bayoumi, T. et M. Haacker (2002), « Its not what you Make its how you Use it; Measuring the Welfare Benefits of the IT Revolution across Countries », *CEPR Discussion Papers*, n° 3555, Centre for Economic Policy Research, Londres, www.cepr.org/pubs/dps/DP3555.asp.
- Bosworth, B. et G. Burtless (2004), « Pension Reform and Saving », The Brookings Institution, Washington DC, www.brookings.edu/views/papers/200401bosworthburtless.pdf.
- Burniaux, J., R. Duval et F. Jaumotte (2004), « Coping with Ageing : A Dynamic Approach to Quantify the Impact of Alternative Policy Options on Future Labour Supply in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 371, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/documentsdetravail.
- Davis, G. et G. Tunny (2005), « International Comparisons of Research and Development », *Economic Roundup*, printemps, The Treasury, Australian Government, Canberra, www.treasury.gov.au.
- Diewert, W. et D. Lawrence, (2006), « Measuring the Contributions of Productivity and Terms of Trade to Australia's Economic Welfare », *Meyrick and Associates Consultancy Report for the Productivity Commission*, www.pc.gov.au/research/consultancy/economicwelfare/economicwelfare.pdf.
- Dolman, B., L. Lui et J. Rahman (2005), « Understanding Productivity Trends », *Economic Roundup*, été, The Treasury, Australian Government, Canberra, www.treasury.gov.au/documents/1087/PDF/04_Productivity_trends.pdf.
- Dowrick, S. (2003), « Ideas and Education : Level or Growth Effects », *NBER Working Paper*, n° 9709, National Bureau of Economic Research, Cambridge MA.
- Ewing, R. et B. Battersby (2005), « Measuring Recent Trends in Australia's Economic Remoteness », *Economic Roundup*, été, The Treasury, Australian Government, Canberra, www.treasury.gov.au.
- Jaumotte, F. et N. Pain (2005), « Innovation in the Business Sector », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 459, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/documentsdetravail.
- Kent, C., K. Smith et J. Holloway (2005), « Declining Output Volatility. What Role for Structural Change », *Research Discussion Papers*, 2005-08, Reserve Bank of Australia, Sydney, octobre.
- Kongsrud, P.M. et I. Wanner (2005), « The Impact of Structural Policies on Trade-Related Adjustment and the Shift to Services », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 427, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/documentsdetravail.
- Nicoletti, G. et S. Scarpetta (2005), « Regulation and Economic Performance : Product Market Reforms and Productivity in the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 460, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/documentsdetravail.
- OCDE (2003), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*, OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/tableaudebord.
- OCDE (2005b), *Panorama de la santé*, OCDE, Paris, www.oecd.org/sante/panoramadelasante.
- OCDE (2005c), *Regards sur l'éducation*, OCDE, Paris, www.oecd.org/edu/rse2005.
- OCDE (2005d), *Vieillesse et politiques de l'emploi : Australie*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Objectif croissance, Réformes économiques*, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/croissance/objectifcroissance2006.
- Productivity Commission (2001), *International Pharmaceutical Price Differences*, Research Report, Ausinfo, Canberra.
- Productivity Commission (2005), *Economic Implications of an Ageing Australia*, Productivity Commission, Canberra, www.pc.gov.au/study/ageing/finalreport/index.html.
- Quiggin, J. (2001), « The Australian Productivity Miracle : A Sceptical View », *Agenda*, vol. 8.
- Shanks, S. et S. Zheng (2006), « Econometric Modelling of R&D and Australia's Productivity », *Staff Working Paper*, Productivity Commission, Canberra, avril, www.pc.gov.au/research/swp/economicmodelling/index.html.
- Wolf, A. (2004), « Education and Economic Performance: Simplistic Theories and their Policy Consequences », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 20, n° 2, Oxford University Press.

ANNEXE 2.A1

Progrès de la réforme structurelle

La présente annexe fait le point des mesures prises à la suite des recommandations figurant dans les précédentes *Études*. Les nouvelles recommandations sont présentées dans le chapitre pertinent.

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (février 2005)
Concurrence sur les marchés de produits	
Développer la concurrence :	
<ul style="list-style-type: none"> Rendre plus transparentes les décisions de l'<i>Australian Competition and Consumer Commission</i> par la mise en place d'une procédure formelle d'examen des projets de fusion. 	<p>Le projet de loi Dawson met en place un système officiel d'autorisation des fusions, parallèlement au système informel actuel. En vertu de ce système officiel, les décisions de l'<i>Australian Competition and Consumer Commission</i> peuvent être examinées par l'<i>Australian Competition Tribunal</i>.</p> <p>En vertu du système d'autorisation officiel, la Commission aura 40 jours pour rendre une décision sur le projet de fusion. Ce délai de 40 jours peut être prolongé à la demande du demandeur.</p> <p>Le projet de loi Dawson va être à nouveau présenté à la Chambre des représentants après avoir été modifié par le Sénat.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une nouvelle législation pour réduire l'incertitude actuelle concernant le contrôle de l'abus de position dominante et pour éviter une analyse du pouvoir de marché empreinte d'un juridisme excessif. 	<p>L'article 46 de la <i>Trade Practices Act</i> interdit l'abus de pouvoir de marché. Le <i>Trade Practices Legislation Amendment Bill</i> (n° 1) 2006 modifie comme suit l'article 46 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans les affaires concernant des prix d'éviction, les tribunaux peuvent prendre en compte la vente à perte et la récupération pour déterminer si une entreprise a abusé de son pouvoir de marché. L'exercice anticoncurrentiel du pouvoir de marché d'un marché sur un autre est interdit. Le pouvoir de marché découlant de contrats, d'arrangements ou d'ententes peut être pris en compte pour déterminer le pouvoir de marché d'une entreprise. <p>Le <i>Trade Practices Legislation Amendment Bill</i> 2006 sera soumis au Parlement en 2006.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement fédéral devrait étudier les moyens de faire en sorte que les décisions d'investissement soient d'un bon rapport coût-efficacité et interviennent en temps voulu dans les industries de réseau réglementées qui opèrent dans plusieurs États ou Territoires. 	<p>En vertu du nouveau Programme national de réforme (<i>National Reform Agenda</i>, NRA), le gouvernement australien collaborera avec les États pour mettre en œuvre un système national plus simple et plus cohérent pour la réglementation de l'accès au réseau ferroviaire en ce qui concerne les liaisons inter-États et certaines grandes liaisons à l'intérieur d'un État.</p> <p>Tous les gouvernements, par le biais du Conseil des ministres de l'énergie (<i>Ministerial Council on Energy</i>, MCE), collaborent à la mise au point d'un cadre national pour la réglementation du marché de l'énergie. Ces réformes tiendront compte de la réponse du MCE à une étude indépendante sur le régime national d'accès au gaz, y compris d'importantes améliorations opérationnelles (nouvelles incitations réglementaires à l'investissement dans les gazoducs, par exemple).</p>

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (février 2005)
<p>Développer la concurrence dans certains secteurs :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Des efforts plus résolus doivent être déployés pour mettre en place un marché national de l'électricité pleinement concurrentiel, avec notamment une contestabilité intégrale dans le secteur du détail. 	<p>La contestabilité dans le secteur du détail est assurée dans tous les États, sauf le Queensland. Une autorité de régulation nationale (AER) et un organisme chargé de gérer le marché national (AEMC) ont été créés. En vertu du NRA, tous les gouvernements ont convenu d'examiner les principaux aspects du marché national de l'électricité et de faire des propositions en vue de la mise en place d'un réseau de transport national et de remédier aux problèmes de structure du marché qui nuisent à la concurrence et à l'efficacité.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Tous les gouvernements australiens devraient s'efforcer de mettre sur pied un programme intégré de réforme qui s'inscrit dans un cadre coopératif et couvre tous les aspects des transports terrestres et maritimes. 	<p>En vertu du NRA, les gouvernements australiens ont convenu d'un ensemble de réformes des transports qui couvrent les transports routiers et ferroviaires, les installations portuaires et les autres infrastructures liées à l'exportation, les infrastructures importantes et les transports urbains.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Il faut promouvoir la concurrence dans les télécommunications fixes et dans les services postaux. 	<p>Une série de réformes a été mise en œuvre en ce qui concerne le cadre réglementaire des télécommunications afin de promouvoir la concurrence et d'assurer une meilleure adéquation des services aux consommateurs, y compris la séparation opérationnelle de Telstra.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Il faut achever le programme de réforme du marché de l'eau, accélérer la réforme du marché de l'eau en milieu rural, renforcer les droits d'accès à l'eau, favoriser l'expansion des marchés de l'eau et des échanges d'eau, et supprimer progressivement les subventions croisées pour l'utilisation d'eau. 	<p>La Tasmanie et l'Australie occidentale ont signé la <i>National Water Initiative</i> (NWI), qui est ainsi devenue un accord national. La plupart des gouvernements ont élaboré des plans de mise en œuvre de cette initiative et des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les échanges d'eau, les normes comptables nationales applicables à l'eau et l'établissement de registres compatibles à l'échelle nationale pour les droits d'accès à l'eau.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mener à son terme le programme actuel de la Politique nationale de la concurrence, revivifier l'action réformatrice et mettre en œuvre dans de nouveaux domaines, notamment la politique sociale, des réformes qui renforcent la concurrence et l'efficacité. 	<p>Un nouveau Programme national de réforme a été adopté en février 2006 par le Conseil des gouvernements australiens (COAG). Il met l'accent non seulement sur des questions de concurrence et de réglementation, mais aussi sur des questions concernant le capital humain (santé, éducation et formation et incitations au travail).</p>
Marchés du travail	
<p>Accroître l'emploi des deuxièmes apporteurs de revenus, des travailleurs âgés, des handicapés et des parents isolés :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Réduire encore les taux marginaux effectifs d'imposition, qui sont élevés, dans le cas des familles à bas revenu. 	<p>Le programme <i>Welfare to Work</i>, annoncé dans le budget 2005, se traduit par un assouplissement des critères de revenu pour l'octroi de l'allocation <i>Newstart</i>, des réductions du taux marginal d'imposition le plus bas et une augmentation des aides aux familles. Le budget de mai 2006 accroît encore l'aide aux familles et restructure le barème d'imposition, les réductions d'impôt les plus importantes en pourcentage des impôts versés étant accordées aux titulaires de bas salaires. Ce programme fait suite au programme <i>More Help for Families</i> du budget 2004 qui a ramené la réduction du premier <i>Family Tax Benefit</i>, le FTB(A), de 30 à 20 % ; celle du FTB(B) est ramenée de 30 à 20 % ; le seuil de revenu est porté de 1 825 à 4 000 AUD.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Durcir les critères d'admission au régime d'invalidité. 	<p>Le programme <i>Welfare to Work</i> a renforcé les critères d'admission des nouveaux demandeurs au régime d'invalidité. Ceux d'entre eux qui sont jugés capables de travailler au moins 15 heures par semaine au niveau de salaire fixé par sentence n'auront plus droit à une aide après le 1^{er} juillet 2006, mais recevront en revanche l'allocation <i>Newstart</i>.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Élargir le régime d'obligations mutuelles à tous les bénéficiaires d'aide au revenu d'âge actif, y compris les travailleurs âgés, tout en contrôlant de près l'application des critères d'activité. 	<p>Le programme <i>Welfare to Work</i> a aligné les obligations de participation des travailleurs âgés bénéficiant d'allocations d'assurance-chômage sur celles des bénéficiaires plus jeunes, a étendu les obligations d'activité à temps partiel aux nouveaux demandeurs de garantie de revenu ayant une capacité de travail partielle et a étendu les obligations d'activité à temps partiel au parent assurant principalement la garde et aux bénéficiaires d'allocations parentales (existants et nouveaux) ayant des enfants d'âge scolaire. En outre, le programme de réforme a mis en place un nouveau cadre d'application fondé sur la suspension.</p>

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (février 2005)
<p>Réformer les relations du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Assouplir la réglementation des conventions collectives et des contrats individuels. ● Diminuer le nombre des matières régies par les sentences. ● Prendre en compte l'employabilité des travailleurs faiblement qualifiés pour la fixation des hausses de salaire dans le cadre des sentences. ● Harmoniser les régimes de relations du travail au niveau fédéral et au niveau des États. ● Limiter le coût des procédures de licenciement. 	<p>La <i>WorkChoices Act</i>, qui est entrée en vigueur en mars 2006, fait évoluer les dispositifs concernant les relations du travail vers un système national et simplifie les règles concernant les conventions collectives et les contrats individuels de travail. Le nombre des matières régies par les sentences a été réduit et la <i>Fair Pay Commission</i>, récemment créée, fixera un salaire minimum fédéral en tenant compte de l'employabilité des travailleurs faiblement qualifiés. Les entreprises n'ayant pas plus de 100 salariés ne sont pas soumises aux dispositions relatives aux licenciements abusifs.</p>
Éducation et formation	
<p>Diversifier les programmes de l'enseignement secondaire afin de réduire le risque d'abandon prématuré et assurer une meilleure intégration avec l'enseignement professionnel et la formation professionnelle.</p> <p>Améliorer les possibilités d'enseignement et les résultats éducatifs dans la perspective d'un meilleur passage de l'école à la vie active.</p>	<p>Le budget 2005/06 finance la création d'établissements d'enseignement technique pour permettre aux élèves de 11^e et 12^e années de suivre des cours d'apprentissage flexibles en établissement.</p> <p>Le budget 2005/06 établit un réseau national de conseillers d'orientation chargés de venir en aide aux jeunes dans leur scolarité et lors du passage de l'école à la vie active. Cette initiative sera développée avec le réseau national de spécialistes de l'orientation professionnelle annoncée en 2006.</p>
<p>Former et améliorer les qualifications des travailleurs en place, notamment les travailleurs âgés.</p>	<p>Le COAG a amélioré la prise en compte de la formation antérieure. Ainsi, le système VET pourra mieux reconnaître les acquis et donc la capacité des élèves à progresser plus rapidement dans le système. Un soutien est accordé aux travailleurs adultes issus de milieux défavorisés pour commencer un apprentissage dans le contexte du programme <i>New Apprenticeships Incentives</i>.</p>
<p>Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur pour préserver sa compétitivité internationale, notamment la qualité de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances, la gouvernance et les relations du travail dans les universités.</p>	<p>Le <i>Learning and Teaching Performance Fund</i> a commencé à fonctionner en 2006. Il incite les universités à améliorer la qualité de l'acquisition des connaissances et de l'enseignement. Le <i>Workplace Productivity Programme</i> recevra des financements à partir de 2006-08. Il vise à promouvoir des modalités de travail flexibles et à améliorer la productivité dans le secteur de l'enseignement supérieur. Ce programme se traduira par une révision ou une réforme des mécanismes financiers, de la gestion opérationnelle et des pratiques en matière de ressources humaines au sein des universités. Le budget 2006/07 prévoit des crédits supplémentaires afin d'accroître de 50 % le <i>Capital Development Pool</i> destiné à aider les prestataires de services d'enseignement supérieur à réaliser des projets d'équipement.</p>
<p>Accroître la réactivité des établissements d'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail.</p>	<p>Le budget 2006/07 prévoit un relèvement du plafond des aides <i>FEE-HELP</i> accordées aux étudiants payant l'intégralité des frais de scolarité pour financer leurs études au moyen d'un prêt remboursable en fonction des revenus. Cela permettra à un plus grand nombre d'étudiants d'acquérir des compétences professionnelles et à un plus grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur d'offrir ce type de formation.</p>
Politique budgétaire générale	
<p>Le gouvernement australien devrait rechercher un faible excédent lorsque l'économie fonctionne à son potentiel ou à un niveau proche.</p>	<p>Le gouvernement australien dégage des excédents budgétaires de l'ordre de 1 % de PIB depuis 2002/03, et il devrait continuer de le faire durant les quatre prochaines années.</p>
Fiscalité	
<p>Diminuer les taux marginaux d'imposition élevés.</p> <p>Relever le seuil auquel s'applique le taux marginal supérieur.</p>	<p>Le budget de mai 2006 réduit les deux taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 2 points de pourcentage.</p> <p>Les réformes récemment adoptées ont relevé le seuil auquel s'applique le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu à 150 000 AUD, soit 2.7 fois le salaire moyen à plein-temps.</p>

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (février 2005)
Supprimer les impôts des États qui ont des effets de distorsion et réformer la taxe sur les salaires.	<p>Le gouvernement australien a conclu un accord avec tous les États sur un calendrier de suppression de la plupart des impôts des États sur les entreprises qui doivent être réexaminés en vertu de l'IGA, comme le droit de timbre sur les hypothèques, les baux et les contrats de crédit et de location.</p> <p>En réponse au rapport intitulé <i>Rethinking Regulation : Report of the Taskforce on Reducing Regulatory Burdens on Business</i>, le gouvernement australien s'est déclaré favorable à la recommandation tendant à harmoniser, par le biais du COAG, l'assiette de la taxe sur les salaires et les dispositions administratives dans l'ensemble des États et Territoires.</p>

Glossaire

ABS	<i>Australian Bureau of Statistics</i> (Bureau australien des statistiques)
AEMC	<i>Australian Energy Market Commission</i> (Commission chargée du marché australien de l'énergie)
AER	<i>Australian Energy Regulator</i> (Régulateur australien de l'énergie)
AIRC	<i>Australian Industrial Relations Commission</i> (Commission australienne de relations du travail)
AUD	Dollar australien
AWA	<i>Australian Workplace Agreement</i> (Accord individuel sur le travail)
CGC	<i>Commonwealth Grants Commission</i> (Commission fédérale des subventions)
COAG	<i>Council of Australian Governments</i> (Conseil des gouvernements australiens)
DTS	Droit de tirage spécial
G7	Groupe des Sept (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni)
GAAP	<i>Generally accepted accounting principles</i> (Principes comptables généralement acceptés)
GST	<i>Goods and services tax</i> (taxe sur les biens et services)
IGA	<i>Intergovernmental agreement</i> (Accord intergouvernemental)
IGR	<i>Intergenerational Report</i> (Rapport intergénérationnel)
IPC	Indice des prix à la consommation
NCC	<i>National Competition Council</i> (Conseil national de la concurrence)
NCP	<i>National Competition Policy</i> (Politique nationale de la concurrence)
NCPP	<i>National Competition Policy Payments</i> (Subventions au titre de la politique nationale de la concurrence)
NRA	<i>National Reform Agenda</i> (Programme national de réforme)
NWI	<i>National Water Initiative</i> (Initiative nationale pour l'eau)
OCDE à 10	Groupe de pays utilisé pour comparaisons fiscales (Australie, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse)
PBS	<i>Pharmaceutical Benefit Scheme</i> (Régime de prestations pharmaceutiques)
PIB	Produit intérieur brut
PMF	Productivité multifactorielle
R-D	Recherche-développement
RBA	<i>Reserve Bank of Australia</i> (Banque de réserve australienne)
RIB	Revenu intérieur brut
RNB	Revenu national brut
SPP	<i>Specific Purpose Payment</i> (dotations spécifiques)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USD	Dollar des États-Unis
VET	<i>Vocational education and training</i> (Enseignement et formation professionnels)

Table des matières

Résumé	9
Évaluation et recommandations	11
Chapitre 1. Le défi à court terme : gérer les fortes fluctuations des prix des matières premières	23
Performance macroéconomique récente	24
Politique monétaire	29
Perspectives à court terme	33
Politique budgétaire	35
Progrès dans la mise en œuvre de la réforme fiscale	46
Notes	51
Bibliographie	52
Annexe 1.A1. Simulations d'un choc de termes de l'échange au moyen d'un modèle du Trésor	54
Annexe 1.A2. Sensibilité de l'impôt sur les sociétés aux termes de l'échange	55
Chapitre 2. Enjeux structurels à long terme	57
Le contexte politique de la réforme : tirer le meilleur parti du fédéralisme budgétaire	58
Le principal enjeu à long terme : réagir au vieillissement	58
Comparaison avec les performances des autres pays de l'OCDE	59
Réduire l'écart de productivité	61
Accroître l'utilisation de la main-d'œuvre	65
L'enjeu budgétaire de long terme lié au vieillissement	67
Notes	73
Bibliographie	73
Annexe 2.A1. Progrès de la réforme structurelle	75
Chapitre 3. Les relations budgétaires entre niveaux d'administration	79
Le fédéralisme australien : principales caractéristiques	81
Répartition des compétences en matière de dépenses	90
Les dispositifs de financement des administrations infranationales	95
Stratégies de discipline budgétaire	102
Conclusions et recommandations	104
Notes	106
Bibliographie	109

Chapitre 4. Poursuivre les réformes des services d'infrastructure	111
On ne constate pas d'insuffisance générale du parc d'infrastructures	113
Les réformes des services d'infrastructure ont été très positives.	115
Garantir la neutralité concurrentielle du marché du transport de fret	117
Les marchés de l'énergie ne sont pas encore pleinement concurrentiels.	121
Il reste beaucoup à faire pour rendre l'approvisionnement en eau écologiquement viable.	123
Notes	128
Bibliographie.	128
Chapitre 5. Réformer les relations professionnelles	129
Le système de relations professionnelles évolue progressivement	130
Mise en œuvre de la loi <i>WorkChoices</i>	133
Évaluation de la loi <i>WorkChoices</i> et options pour la suite des réformes.	138
Résumé	145
Notes	146
Bibliographie.	146
Chapitre 6. Renforcer les incitations au travail	149
Accroître l'offre de travail des mères de famille et des parents isolés	150
Encourager les travailleurs âgés à rester en activité.	159
Notes	167
Bibliographie.	167
Glossaire	171
Encadrés	
1.1. Le cadre de la politique monétaire	31
1.2. Doit-on s'inquiéter de l'ampleur du déficit des opérations courantes?	34
1.3. La stratégie budgétaire à moyen terme	39
1.4. Mesures prévues dans le budget 2005/06	42
1.5. Mesures prévues dans le budget 2006/07	43
1.6. Recommandations concernant la politique budgétaire et la fiscalité.	51
2.1. Effet de l'éloignement géographique sur la productivité	61
2.2. Le <i>Future Fund</i>	69
2.3. Le <i>Pharmaceutical Benefits Scheme</i>	71
3.1. Répartition des compétences	82
3.2. La taxe sur les biens et services : taxe de la Fédération ou des États?	86
3.3. Les dotations spécifiques.	88
3.4. La péréquation budgétaire horizontale : principales caractéristiques	89
3.5. Répartition des compétences pour les soins de santé, l'éducation et la formation.	91
3.6. La controverse autour du déséquilibre budgétaire vertical	96
3.7. Péréquation budgétaire horizontale et efficacité économique : principaux éléments du débat	101
3.8. Le Conseil australien pour les emprunts : principales caractéristiques et réformes.	104
3.9. Recommandations pour l'amélioration des relations budgétaires entre niveaux d'administration	105

4.1. L'Initiative nationale pour l'eau	125
4.2. Recommandations relatives aux réformes essentielles en matière d'infrastructure	126
5.1. Le salaire minimum est-il élevé par comparaison avec les autres pays?	132
5.2. Une législation sur la protection de l'emploi moins rigoureuse pour les petites entreprises	139
5.3. Renforcer les incitations financières à l'acquisition de qualifications	144
5.4. Recommandations concernant la réforme des relations professionnelles	145
6.1. Mesures visant à améliorer l'accès aux services de garde d'enfants	157
6.2. Mesures visant à accroître les incitations financières à une retraite plus tardive	164
6.3. Recommandations en vue d'accroître le taux d'activité	166

Tableaux

1.1. L'Australie est un producteur important de métaux et de ressources minérales	25
1.2. Perspectives à court terme	33
1.3. Changements d'orientation ayant des répercussions fiscales importantes sur le budget 2005/06	42
1.4. Changements d'orientation ayant des répercussions fiscales importantes sur le budget 2006/07	43
1.A1.1. Simulation d'un choc sur les termes de l'échange par le modèle du Trésor	54
2.1. Pressions budgétaires à tous les niveaux administratifs dues au vieillissement de la population	68
3.1. États australiens : principales statistiques	82
3.2. Structure de la fiscalité des États et des collectivités locales	97
5.1. Le coût du travail au niveau du salaire minimum dans une perspective internationale	133
6.1. Structure des principales aides au revenu versées aux familles	152

Graphiques

1.1. Principaux indicateurs dans une perspective à long terme et internationale	24
1.2. Envolée des prix des matières premières	25
1.3. Taux de change réel et termes de l'échange	26
1.4. La croissance du revenu réel dépasse celle de la production réelle	26
1.5. L'envolée des prix des logements s'est achevée en douceur	27
1.6. Disparités régionales en matière de croissance	28
1.7. Évolution du marché du travail dans les États riches en ressources et dans le reste de l'Australie	29
1.8. Inflation globale et sous-jacente	30
1.9. Solde des balances courante et commerciale	34
1.10. Solde budgétaire des administrations publiques	36
1.11. Endettement net des administrations publiques	36
1.12. Écarts de revenu et de production réels	37
1.13. La composante cyclique des recettes fiscales	38
1.14. Les bonnes surprises budgétaires	40
1.15. Part de l'impôt sur les sociétés et termes de l'échange	40
1.16. Révision du solde budgétaire à l'horizon de quatre ans dans le budget de l'année suivante	41

1.17. Prévisions budgétaires de l'impôt sur les sociétés et des termes de l'échange . . .	44
1.18. Solde budgétaire des États	45
1.19. Comparaison des seuils d'application du taux supérieur d'imposition	47
1.20. Taux moyen de l'impôt sur le revenu pour un célibataire	48
2.1. Influence de l'évolution démographique sur la croissance du revenu par habitant	59
2.2. Décomposition de l'écart de PIB par habitant.	60
2.3. Effets supplémentaires sur la croissance des revenus réels.	60
2.4. Croissance de la productivité du travail sur les cycles de productivité	62
2.5. Niveau de formation par âge.	64
2.6. Taux d'emploi	66
2.7. Les taux d'invalidité ont augmenté	67
2.8. Coût des ordonnances et ticket modérateur à la charge des patients relevant du régime spécial.	72
3.1. Indicateurs de décentralisation : comparaison internationale	83
3.2. Décomposition des dépenses publiques par fonction et niveau administratif. . .	84
3.3. Sources de recettes fiscales	85
3.4. Le déséquilibre budgétaire vertical : comparaison avec d'autres fédérations	86
3.5. Transferts de l'administration centrale aux autres niveaux d'administration. . . .	87
3.6. Impôts périodiques sur la propriété immobilière	98
3.7. L'impact de la péréquation budgétaire horizontale.	100
4.1. Récemment, les volumes d'exportation de ressources ont été décevants	112
4.2. Évolution de l'investissement dans les infrastructures	114
4.3. Barrières juridiques à l'entrée.	114
4.4. Indice de l'aptitude des infrastructures à soutenir l'activité économique	115
4.5. Tarifs de l'électricité pour les consommateurs industriels et résidentiels.	116
4.6. Parts des modes de transport dans le transport intérieur de fret	120
5.1. Le salaire minimum fédéral dans une perspective internationale	131
5.2. Activité et chômage des travailleurs à faible niveau d'instruction	134
5.3. Incidence de l'emploi faiblement rémunéré et du salaire minimum	136
5.4. Indice synthétique de la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi . . .	139
5.5. Rémunération nette et coût du travail au niveau du salaire minimum	141
5.6. Rémunération nette au niveau du salaire minimum dans une perspective internationale	142
5.7. Niveau d'instruction des jeunes adultes	143
6.1. Caractéristiques de l'emploi féminin.	151
6.2. Ménages sans emploi : comparaison internationale	152
6.3. Taux d'imposition d'un célibataire et d'un second apporteur de revenu.	153
6.4. Taux marginaux effectifs d'imposition des familles à faible revenu	154
6.5. Dépenses consacrées à l'accueil des jeunes enfants et coût des services	156
6.6. Âge effectif de départ à la retraite des travailleurs âgés de sexe masculin	160
6.7. Inactivité masculine pour cause de maladie ou d'invalidité dans quelques pays de l'OCDE	161
6.8. Taux d'activité des bénéficiaires de prestations d'invalidité	161
6.9. Taux d'utilisation des prestations d'invalidité chez les femmes.	165

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de l'Australie ont été évalués par le Comité le 3 juillet 2006. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 12 juillet 2006.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par David Turner et Vassiliki Koutsogeorgopoulou sous la direction de Peter Hoeller.

L'Étude précédente de l'Australie a été publiée en février 2005.

STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE (2005)

LE PAYS

Superficie (1 000 km ²)		Villes principales (mi-2004, milliers d'habitants)	
Totale	7 692	Sydney	4 225
Agricole (2004)	4 401	Melbourne	3 593
		Brisbane	1 778
		Perth	1 455
		Adelaïde	1 123

LA POPULATION

En milliers, 2004/05		Population active totale (millions)	10.55
Population (fin de période)	20 329	Population active civile occupée (en % du total)	
Accroissement naturel	127	Agriculture, sylviculture et pêche	3.6
Migration nette	110	Industrie et construction	21.0
Densité au km ²	2.6	Autres activités	75.3

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut (GDP)		Formation brute de capital fixe	
En milliards de AUD	929	En % du PIB	26.0
Par habitant (USD)	34 813	Par habitant (USD)	9 057

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

% du PIB, 2004		Consommation publique (% du PIB)	18.1
Dépenses courantes et dépenses en capital	35.0		
Recettes courantes	36.6		

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Sénat (sièges)		Chambre des représentants (sièges)	
Liberal Party of Australia	34	Liberal Party of Australia	74
Australian Labour Party	28	Australian Labour Party	60
National Party of Australia et Country Liberal Party	5	National Party of Australia	12
Autres	9	Autres	4
Total	<u>76</u>	Total	<u>150</u>

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : entre mi-2007 et janvier 2008

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services (en % du PIB)	19.1	Importations de biens et services (en % du PIB)	21.1
Principaux biens exportés (en % du total)		Principaux biens importés (en % du total)	
Combustibles	25.6	Machines et matériel de transport	44.3
Matières premières	21.6	Autres produits manufacturés	25.3
Alimentation, boissons et tabac	15.6	Combustibles	11.1
Produits manufacturés	12.5	Alimentation, boissons et tabac	4.4
Machines et matériel de transport	9.5		

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien (AUD)		Unité monétaire par USD, moyenne des données journalières	
		Année 2005	1.313
		Juin 2006	1.352



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Australia 2006

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Enjeux structurels à long terme », dans *OECD Economic Surveys: Australia 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2006-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.